



Le Journal de MALAUSSENE



La lettre du Maire

Chères Malaussénoises, chers Malaussénois,

Voilà 4 ans que nous sommes élus, 4 ans que nous nous consacrons à la commune et à votre bien être. C'est avec dévouement et la volonté de satisfaire vos attentes que nous œuvrons. J'ai appris durant ces années passées que la fonction de Maire, sans attendre de reconnaissance d'aucune part, est une tâche ingrate. En effet, s'il est utopique de penser que l'on va exaucer l'attente de chacun, il se pose toujours la question de savoir si telle réalisation est utile ou nécessaire à la commune. C'est après réflexion et avec conviction que les décisions sont prises. Elles apportent des moments de contentement, lorsque nous voyons notre église se transformer et ravir les personnes qui franchissent sa porte d'entrée, lorsque nos interventions ou réalisations vous satisfont.

Nous avons en début d'année fait face à de nombreux problèmes sur notre réseau d'eau potable (fuites, vannes et pompes défectueuses) qui ont obligé les employés communaux à être vigilant et surveiller quotidiennement les niveaux des bassins afin que notre réseau délivre de l'eau dans toutes les maisons. Je veux remercier l'entreprise VEOLIA pour ses interventions rapides, la Mairie de Villars sur Var pour le prêt de matériels techniques, et remercier au plus haut point mon Adjoint Francis TOCHE, qui par sa présence sur le terrain, quel que soit le temps, le jour, ou l'heure, a guidé toutes ces équipes afin que nous ne manquions jamais d'eau potable.

Le schéma directeur de l'eau est terminé aujourd'hui, il nous donne un état des lieux et a fait un diagnostic complet de notre réseau d'eau. L'eau ! Si nous avons pu maintenir le tarif de l'eau potable encore cette année, il n'en est pas de même avec l'eau d'arrosage, en effet, notre canal chargé d'histoire, faisant partie de notre patrimoine, est bien mal en point, il est le centre de nos préoccupations, ce sont des interventions de plus en plus fréquentes par les employés qui permettent à celui-ci un fonctionnement normal. Une étude a été réalisée et des demandes de subventions sont en cours pour les travaux de consolidation et de sécurité, la première phase concerne les travaux à faire en urgence.

La dotation communale 2016 du département a permis cette année de refaire le réseau d'eau pluvial de la place du Centenaire et de la Traverse, de mettre en place des glissières de sécurité route de Sciaminier et la réfection de la chaussée sous le pont des CP.

Ces dernières semaines, nous avons subi des phénomènes météorologiques imprévisibles : pluie, verglas qui ont surpris tout le monde. Malgré l'intervention des employés de la commune et de la SDA, la circulation sur les routes communales a été problématique voire dangereuse.

Il est conseillé, par prudence dans ces conditions, d'éviter les déplacements autant que possible.

Cette année, la fibre arrive sur la Commune, nous ne pouvons que nous en réjouir.

En 2018, nous espérons vous offrir une Mairie et une salle polyvalente. L'opportunité nous a permis d'acquérir un terrain près de l'école, ce qui nous permet aujourd'hui de revoir complètement le projet de la Mairie.

C'est avec cette note d'espoir, au nom du Conseil Municipal que je vous souhaite une excellente année à vous et à vos proches.

Bonne Année
Amitiés

Votre Mairie



Journal de Malaussène n° 4 - Janvier 2018

Rédaction : Joseph SATURNO, Jacques STRUGO,
Isabelle RICHELMY assistée de Katia TOCHE

Photos : Katia TOCHE, Marie BLANQUET et Joseph SATURNO

OUVERTURES DE LA MAIRIE AU PUBLIC :

Du Lundi au Vendredi :

- le matin de 10h à 12h

- l'après-midi sur RDV de 14h à 17h (sauf Mercredi)

Tél : 04.93.05.34.00

Fax : 04.93.05.34.08

E-mail : mairie-malaussene@wanadoo.fr

Permanence de Monsieur le Maire : le Mardi et Jeudi

Vous pouvez également contacter directement les Adjointes ou les Conseillers Municipaux

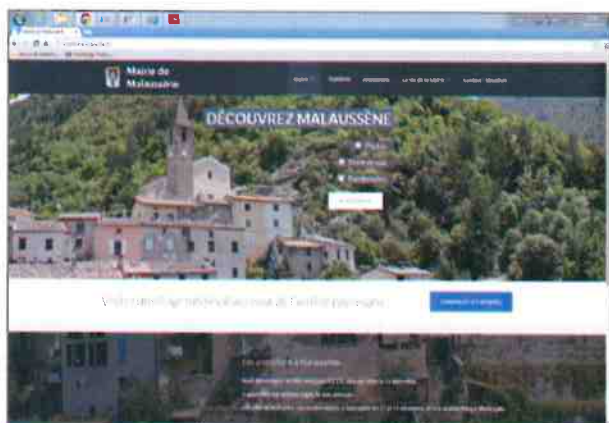
Site web : www.malaussene.fr



L'agence postale est ouverte au public tous les jours du lundi au vendredi de 10h à 12h

SITE WEB DE LA MAIRIE

www.malaussene.fr



BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Heures d'ouverture

Période scolaire :

Lundi 15H00 - 15H30 & Mercredi 10H00 - 12H00

Période vacances scolaires :

Vendredi 14H30 - 16H00

Adresse : Rue du Moulin - 06710 Malaussène

Tél : 04 93 05 34 05/00

Vous pouvez **consulter** les livres mis à votre disposition sur le site

internet de la bibliothèque

Site internet : cgo6.karvi.fr/malausseneopac/

ENCOMBRANTS : RAPPEL

Alors qu'il s'agit d'une compétence de la Communauté de Communes (CCAA), la commune assure toujours pour le confort des administrés le ramassage des encombrants avec son camion un mardi tous les quinze jours : 9 et 23 janvier 2018, etc... Bien évidemment, ce service représente un coût pour la collectivité.

Les mardis de ramassage, le véhicule communal stationne sur la Place du Village le matin et l'après-midi, aux quartiers périphériques. Un seul jour est consacré au ramassage afin d'organiser au mieux ce service.

Les administrés doivent prendre rendez-vous auprès du secrétariat de Mairie : 0493053400 quelques jours auparavant.

Le ramassage des encombrants concerne : meubles, électroménager etc ... Les déchets verts, gravats et autres matériaux de démolition ne peuvent être enlevés par la Commune. Ce sont des filières différentes et nous ne sommes pas compétents.

Comme vous avez pu le constater, la commune est équipée d'un véhicule 4X4 avec une benne de petite contenance. Depuis quelques mois, nous sommes obligés de nous rendre à la déchetterie de Puget Théniers, ce qui rallonge le temps des voyages. Nous comptons sur votre compréhension.

Pour 2018 - Bon à savoir

CARTE D'IDENTITE

Depuis le 8 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité, comme les passeports, sont déposées dans les Mairies et maisons de service public, équipées d'un dispositif de recueil.

Pour notre secteur, vous pouvez déposer vos demandes :

Maison des services publics à Puget Théniers

Mairie de Saint Martin du Var ou de Carros

Aux nouveaux arrivants à MALAUSSENE

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux habitants de Malaussène, et nous les invitons, afin de les associer à la vie du village, à bien vouloir se présenter en Mairie ou se faire connaître : Noël des enfants— 3ème Age — bulletins municipaux —courriers — manifestations ... etc

LE RECENSEMENT

Recensement citoyen ou militaire :

Tout jeune français ayant atteint l'âge de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de la Mairie.

Cette formalité est obligatoire pour se présenter aux concours et examens publics.

Jeunes nés entre le 01/01/2002 et le 31/03/2002

Déclaration en Mairie du 1er janvier au 31 mars 2018

Jeunes nés entre le 01/04/2002 et le 30/06/2002

Déclaration en Mairie du 1er avril au 30 juin 2018

Jeunes nés entre le 01/07/2002 et le 30/09/2002

Déclaration en Mairie du 1er juillet au 30 Septembre 2018

Jeunes nés entre le 01/10/2002 et le 31/12/2002

Déclaration en Mairie du 1er octobre au 31 décembre 2018

STATIONNEMENT INTERDIT SUR L'AIRE DE RETOURNEMENT PLACE DU CENTENAIRE

Régulièrement, les services de la SDA Cians Var procédant au salage et au déneigement des routes se plaignent auprès de la Commune que des véhicules en stationnement gênent empêchent les camions de faire demi-tour, sur la Place du Centenaire.

Il est, dans notre intérêt à tous, de respecter les places de stationnement.

A défaut, les services de la SDA risquent de ne plus assurer ce service. Cette situation aura pour effet de pénaliser l'ensemble de la population. Nous comptons sur votre civisme.



LOCAL TECHNIQUE ORANGE GARE DE MALAUSSENE

Après de multiples interventions auprès de la Société ORANGE, propriétaire du local, il est heureux de constater que sur l'insistance de la Mairie, le local technique situé à la Gare a été rafraîchi. Nous avons proposé de le décorer. L'utile a été joint à l'agréable. Une fresque a été réalisée reprenant les thèmes de la vie du village avec une peinture anti-tag.



Travaux réalisés en 2017 et en cours

L'ÉGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION

Une nouvelle tranche de travaux (réhabilitation de la voute de la nef) a été réalisée cette année par l'entreprise SMBR. Montant des travaux : 71 120 €uros.

La dernière tranche concernera les deux chapelles. Nous espérons pouvoir effectuer les travaux dans le premier semestre 2018. Après cela, l'Église aura été entièrement remise en état pour notre plus grande satisfaction.



REHABILITATION DU TUORCH

PRESSOIR MUNICIPAL

Vous avez sûrement constaté que le « Tuorch », notre pressoir n'était plus exposé sur la Place du Centenaire. Nous avons confié sa restauration à l'identique à un ébéniste : M. TOLLARDO de Plan du Var. Le montant des réparations s'élève à : 6984 €. Une deuxième tranche pour la protection de cette pièce emblématique de notre village sera réalisée en 2018.



EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC :

Les travaux d'extension de l'éclairage public : Chemin Tardiva— Route de la Cascade — Route du cimetière— derrière la Mairie ont été réalisés en début 2017. Nous avons été obligés de changer également le poteau EP au départ de la RD326 qui a été endommagé suite au changement du tablier du pont. Coût des travaux : 34 600 €uros. Entreprise MICOL

BAR RESTAURANT Lou TUORCH

La bâche du restaurant communal « Lu Tuorch » a été remplacée cette année : 2268 €uros.

Remplacement d'un congélateur : 1740 €uros.

PISTE D'ACCES AU CAPTAGE DE L'ADOUS

Des travaux pour réaménager la piste qui n'avait plus été utilisée depuis sa création en 1993, ont été réalisés en mai 2017. Nous pouvons nous rendre au captage avec un véhicule. Nous pourrions ainsi effectuer tous les travaux de remise en état et l'entretien de celui-ci.

Travaux avec portail et glissières de sécurité : 33 000 €uros.

Entreprise PRATICO



ACHAT VEHICULE DUSTER 4X4

Un nouveau véhicule a été acquis en juillet dernier : 4x4 DUSTER (5 places) pour un montant de 20 000 €uros. Celui-ci permettra principalement aux employés d'assurer les déplacements professionnels sur la commune et hors de notre territoire, d'accompagner les visiteurs officiels sur des terrains difficiles d'accès, et enfin aux élus pour se rendre sur les lieux d'intervention. Ce véhicule est complémentaire à l'ISUZU qui a une vocation technique (2places).

REHABILITATION DU GITE RUE DU MOULIN

Une remise en état totale a été nécessaire dans cet appartement qui a été construit dans les années 1980. Celui-ci ne répondait plus aux normes. Une consultation auprès de 3 entreprises a été lancée. Les entreprises retenues lors de la consultation sont : PRATICO—MICOL—MARCHAND—BLANC Daniel—TOLLARDO Cédric et KROMALU.

Le montant des travaux s'est élevé à 100 000 €uros. Pour financer ce projet, la collectivité a contracté un emprunt de 70 000 €uros amortissable en 10 ans.

Cette réhabilitation est terminée depuis le mois Août 2017. La Commune n'a pas jugé opportun de mettre en location cet appartement car les locaux administratifs de la Mairie pourraient y être transférés, dès le démarrage des travaux de réfection du bâtiment actuel de la Mairie.

VOIRIE COMMUNALE 2016

La commune a été attributaire d'une subvention de 81 275 €uros dans le cadre de la dotation cantonale d'aménagement 2016 (département).

Dans un premier temps, la commune, par délibération du Conseil Municipal du 10 mars 2016, avait décidé de procéder à la réhabilitation du Chemin de l'Oasis. Malgré l'intervention du géomètre et plusieurs négociations avec certains propriétaires. Ces derniers n'ont pas souhaité céder l'emprise de la route actuelle, le projet n'a pas pu aboutir.

Pour ne pas perdre l'aide allouée par le département, il a été décidé de transférer l'opération initiale vers la réfection de la Place du Centenaire et la Traverse ainsi que la route de Sciaminier.

La Communauté de Communes Alpes D'azur, Maître d'ouvrage délégué de l'opération a lancé un appel d'offres pour les travaux.

L'entreprise PRATICO a été retenue pour la réhabilitation de la Place du Centenaire et de la Traverse qui comprend la réfection des canalisations des eaux pluviales — pose de caniveaux — mobilier urbain— garde corps remplacé à l'entrée du village.

Par ailleurs, l'entreprise COZZI a assuré la pose de glissières de sécurité le long de la Route de Sciaminier et la réfection de la chaussée sous le pont de la CP (enrobé emporté lors des intempéries de novembre 2016)

Le montant de ces travaux : 142 568 €uros

Part communale : 61 293 €uros



TRAVAUX RD 326

CHANGEMENT DU TABLIER DU PONT AU DEPART DE LA RD326

Durant 6 semaines entre juin et juillet 2017, des travaux ont été entrepris par le Département. Des travaux structurels ont permis de garantir la pérennité du pont et l'accès au village.

Nous remercions les Services du Département d'avoir pris en charge ceux-ci et les concitoyens pour avoir assumé pendant ce laps de temps, toutes les contraintes liées à la phase opérationnelle de ce chantier.

Nous nous félicitons que la piste ait pu jouer un rôle important pour assurer l'accès temporaire au village. Il nous appartient de veiller à son maintien. Cette expérience montre l'utilité de cette voie. Il faudra réfléchir sur son devenir.



TRAVAUX RD 326 : FIBRE OPTIQUE

Le Conseil Départemental des Alpes Maritimes est le porteur du projet de déploiement de la fibre optique sur la commune de MALAUSSENE, via le Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée (SICTIAM). Ainsi le SICTIAM s'engage à prendre entièrement à sa charge les coûts d'installation de la fibre optique dans les immeubles. Ce programme de déploiement est financé par l'investissement public et ne nécessite donc aucune participation financière de notre part.

Le déploiement s'étendra jusqu'aux parties communes afin de favoriser l'accès aux services du très haut débit pour les propriétaires ou les locataires .

Le SICTIAM assure le raccordement de l'immeuble du domaine public jusqu'au point de branchement optique situé à l'intérieur du Bâtiment.

C'est pour cela que des travaux d'enfouissement ont été réalisés fin octobre pour amener la fibre optique sur la RD 326 jusqu'à l'école.

En fin 2018, les foyers devraient être raccordés.

Quant aux quartiers périphériques, ceux-ci seront raccordés en filaire aérien.

PROJET DE REHABILITATION DE LA MAIRIE

Comme vous le savez, le projet de restructuration, extension et mise en accessibilité du bâtiment de la Mairie et la salle polyvalente est actuellement suspendu. Deux recours administratifs à l'initiative de deux administrés ont été déposés contre le permis de construire accordé le 4 mars 2016 et contre les délibérations du Conseil Municipal des 26 juin et 23 octobre 2015.

Les aides financières pour la réalisation de ce projet avaient été attribuées, mais elles ont une durée de validité limitée qui ne garantit pas leur maintien au-delà de l'année 2018.

Seul le département de Alpes-Maritimes a bien voulu nous signifier expressément sa décision de reconduire la subvention allouée à la commune pour l'exercice 2018.

Depuis notre dernier bulletin municipal, le bâtiment de la Mairie a connu de nombreuses péripéties. Après certaines constatations visuelles d'affaissement du plancher, nous avons sollicité l'intervention d'un expert en bâtiment (le 30 mai 2017) : M. Franck BEVY qui nous a aussitôt confirmé que *« les désordres récents constatés sur les cloisonnements et le revêtement de l'étage sont liés à la fissurations des poutres inférieures qui a accentué leur flexibilité et a engendré un affaissement du plancher »*.

Sur la base de ses conclusions, il a été immédiatement procédé à l'étalement du plancher du 1er étage et interdit l'accès à la salle polyvalente jusqu'aux travaux de renforcement suivant l'ARRETE MUNICIPAL en date du 6 juin 2017.

Le RDC du bâtiment est actuellement inexploitable et aucun autre espace de substitution peut satisfaire à ces diverses affectations utiles à la population : garderie des enfants, mariage, élections, les réunions, manifestations ... etc IL SEMBLE IMPERATIF DE TROUVER UNE SOLUTION POUR NOS ADMINISTRÉS..... C'est pour cette raison, que le Conseil Municipal (délibération du 10 novembre 2017) a décidé d'acquérir la parcelle section C 482, au lieu dit le Seuil, appartenant à M. ZANOTTI Marc au prix de 90 000 €uros. Le compromis de vente a été signé le 21 décembre dernier. Sur ce terrain, le Conseil Municipal a l'intention de construire une salle polyvalente. Nous sommes actuellement au stade de la consultation auprès d'architectes.

S'agissant du bâtiment actuel de la Mairie, le conseil municipal a voté, par délibération du 10 novembre dernier, le principe de revoir le projet dans son ensemble et a confié à l'architecte en charge du premier dossier, de procéder à une nouvelle étude portant sur la réfection et le confortement structurel du bâtiment de la Mairie avec sa mise en accessibilité.

Il apparaît que ce nouveau projet pourrait consister à réhabiliter le bâtiment sans modification de la structure extérieure et à affecter le RDC à l'accueil du public et salle des Mariages, le 1er étage étant réservé à des bureaux et à l'archivage.

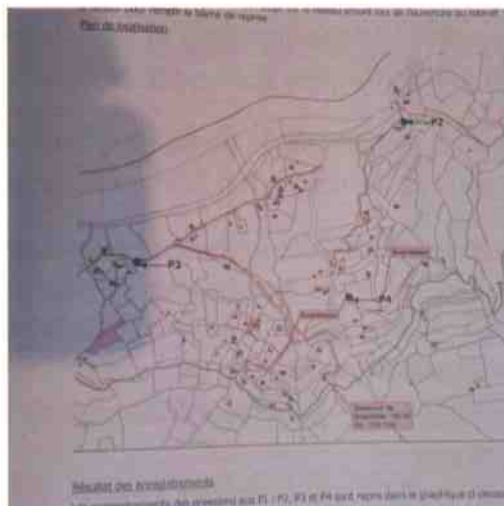
Plusieurs propositions pour l'accessibilité ont déjà été faites. Nous attendons les estimations financières pour le projet. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que des avancées significatives nous seront présentées.

L'Eau - l'Assainissement et l'arrosage

SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU POTABLE

L'étude concernant le schéma directeur d'alimentation en eau est pratiquement terminée. Le plan de zonage en alimentation en eau potable doit être présenté au Conseil Municipal pour être validé. Cette étude avait pour but de recueillir, analyser les données existantes, de faire le point sur les besoins futurs en eau, d'étudier le canal d'irrigation, de produire des plans des réseaux existants et plans de zonage. Un bilan sur le prix de l'eau potable et de l'eau d'arrosage a été réalisé. De nombreuses vannes ont été changées. De vannes de sectorisation ont été posées. Des programmes de travaux au niveau de l'eau potable et de l'arrosage ont été proposés notamment au niveau du captage où il est nécessaire de sécuriser le périmètre. Tous ces travaux feront l'objet de demandes de subventions. Cette étude a fait apparaître que la capacité de production de la source de L'Adous est très importante et le bilan besoins/ressources est établi avec un rendement de 75 %.

Nous informons nos administrés que le prix de l'eau potable et de l'assainissement n'a pas été augmenté pour l'année 2018.



ARROSAGE ET TRAVAUX CANAL

L'étude du schéma directeur de l'eau comprend également un volet relatif au coût d'exploitation et de fonctionnement de l'eau d'arrosage. Il apparaît que ce dernier reste élevé de l'ordre de 7645 €uros pour l'exercice écoulé, lesquels intègrent :

- les frais d'intervention du personnel municipal détaché pour cette mission
- Les petits travaux divers dont changement de martellières, le coût électrique des pompes, les redevances auprès de l'Agence de l'Eau

Malheureusement, les recettes : 2550 €uros prélevés sur 102 abonnés, ne sont pas à la hauteur des dépenses. **En conclusion de cette situation, le Conseil Municipal a décidé dans sa séance du 15 décembre 2017 d'augmenter la participation des usagers en portant à 30 €uros, le tarif d'entretien de l'arrosage pour 2018.**

Indépendamment des travaux relevant du budget d'investissement ont été réalisés : Changement de deux pompes (5367 €uros) , réfection d'un mur de soutènement du canal (6480 €uros).

Par ailleurs, il apparaît que notre canal auquel la population Malaussénoise est très attachée, nécessite des travaux importants pour sa conservation. Ceux-ci ont été estimés à 272 000 €uros. Des demandes de subvention ont été sollicitées. Nous restons en attente d'une réponse favorable pour engager les travaux d'urgence courant 2018.

RECHERCHES DE FUITES ET RESEAUX

De nombreuses fuites (village et Clapières) ont été détectées et réparées grâce à l'intervention de l'entreprise VEOLIA et à l'aide la Mairie de Villars Sur Var qui est équipée d'une caméra, ce qui a amélioré le rendement du réseau d'eau potable.

Des conduites d'eau (PVC) au niveau du quartier de l'Ablé dont le tracé n'était pas répertorié, ont pu être repérées grâce à un détecteur géoradar par l'entreprise SEURECA—VEOLIA (chargée du Schéma Directeur de l'EAU).



PRIMAGAZ

Une réunion d'information s'est tenue à la Préfecture le 30 novembre 2017 en présence de Madame la Sous-préfète et des services de l'Etat.

Le site « Malaussène 3 » (en face la Carrière BERMONT) est toujours retenu. Les travaux devraient débuter au cours du 2ème semestre 2018.

Des aménagements de la RD 6202 : Rond point au niveau de l'entrée de la carrière BERMONT et le site de PRIMAGAZ sont prévus. La Mairie ne dispose pas d'autres éléments connus à ce jour.

FACE AUX INCIVILITES ET AUX DEGRADATIONS !!!

Cette année, la Commune a dû faire face à de nombreuses dégradations en tout genre :

- Le garde-corps du Viaduc a été arraché à plusieurs reprises obligeant l'entreprise à intervenir
- Tuyau d'arrosage alimentant certains quartiers coupé, tuyau d'arrosage alimentant le bassin démanché, destruction d'une trappe au pompage du canal, regards disparus, tag sur la façade de l'Eglise, barrières du stade détériorées etc ... La liste est longue.

De tels faits, dès lors qu'ils sont intentionnels et identifiés (c'est là toute la difficulté), relèvent de poursuites pénales, faut-il le rappeler.

Toutes ces dégradations ont dû être réparées et ont entraîné un coût financier pour notre collectivité que nous déplorons ...

Des incivilités régulièrement constatées : encombrants déposés un peu partout sur la commune, alors qu'un service est organisé.



Nous rappelons également que le stationnement sur la Place du Centenaire et la Traverse est toléré en période de neige et gel uniquement le soir.

Il est encore regrettable de constater des déjections animales un peu partout dans nos ruelles, alors que des sacs sont mis à la disposition des administrés en Mairie gratuitement.

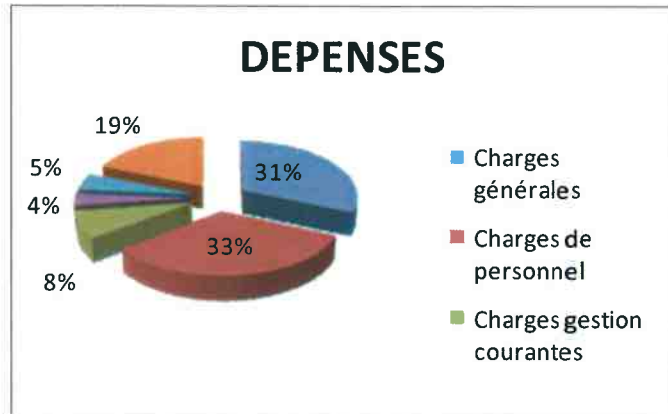


Fonctionnement

BILAN PREVISIONNEL 2017

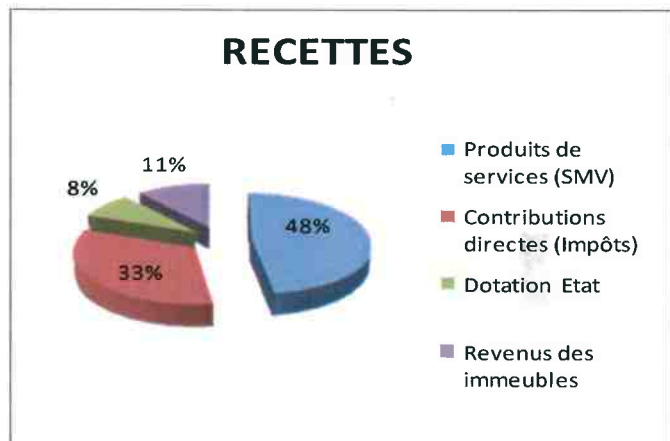
DEPENSES

Charges générales	128 000
Charges de personnel	135 000
Charges gestion courantes	32 500
charges financières	14 500
Amortissement emprunt	20 000
virement sect invest	76 500
TOTAL	406 500



RECETTES

Produits de services (SMV)	220 000
Contributions directes (Impôts)	153 000
Dotation Etat	38 000
Revenus des immeubles	51 200
TOTAL	462 200



...A SAVOIR :

Les taux des contributions directes communales (Taxe foncière –Habitation –CFE) n'ont pas été augmentés en 2017 par le Conseil Municipal.

Cette année encore, les produits liés à l'activité de stockage de matériaux inertes Société Malaussénoise de Valorisation (M. BERMONT) représentent 48 % des recettes de fonctionnement. Cela permet à la collectivité de dégager environ 76500 € pour les dépenses d'investissement et d'éviter d'emprunter pour les travaux.

Vous constaterez que les dotations d'Etat : 38 000 € ont encore diminué cette année (8 % des recettes de fonctionnement).

Cela s'est passé au village en 2017

NOUVEAU COMITE DES FETES A MALAUSSENE

La Municipalité se félicite du nouveau Comité des fêtes. En effet, le 9 Septembre 2017 a eu lieu l'élection d'un nouveau bureau et Conseil d'Administration. Celui-ci est constitué de jeunes Malaussénois.

Président : M. ZAMPINI Joël

Trésorière : Mme TOCHE Katia

Secrétaire : Mme COSTE Stéphanie

Nous encourageons et soutenons le nouveau Comité des fêtes dans ses prochaines manifestations.



ASSOCIATION LES PETITS LOUPS

Les Petits Loups et le Comité des Fêtes ont organisé la fête d'Halloween le samedi 4 novembre.

Préparation de gâteaux derrière la Mairie— chasse aux bonbons et goûter l'après-midi

SORTIE DE L'ECOLE « AUX BOIS DES LUTINS »

LE 20 JUIN A VILLENEUVE LOUBET



Les enfants de l'école ont préparé un spectacle de fin d'année, sur la Place du Centenaire le 3 juillet 2017. Nous félicitons les enseignants et les enfants pour ce magnifique spectacle.

FETE DE L'ECOLE DE MALAUSSENE



Ils ont également terminé 2ème au Trophée de la citoyenneté, organisé par la CCAA.

BRAVO AUX ENSEIGNANTS ET AUX ENFANTS !!!

MÉDAILLE D'OR ET D'ARGENT POUR NOTRE BERGER

M. Sébastien PAIRE et Mme PAIRE Nadia, sa mère ont été récompensés par le Syndicat Fromager des Alpes-Maritimes, médaille d'or et médaille d'argent pour leurs fromages. Bravo à tous les deux.



VISITE DE LOIC DOMBREVAL



VISITE DE NOTRE DEPUTE

Dimanche 19 mars : la traditionnelle procession nous a emmenés à la chapelle St Joseph. La Messe a été célébrée par le Père CHRISTOPHE qui a béni le vin blanc et les beignets. Tous les villageois ont pu apprécier cette journée.

FÊTE DE LA ST JOSEPH



EN MAIRIE LE VENDREDI 3 NOVEMBRE 2017

Cela s'est passé au village en 2017

LA JOURNÉE DU CANAL

Le 6 mai 2017 a eu lieu la traditionnelle journée de nettoyage du canal. Malgré un temps pluvieux, tous les participants étaient invités à déguster pizza, pissaladières et pan bagnat. Nous remercions tous les bénévoles.

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE « LA MALAUSSÉNOISE »

« Ô COUÛR D'UN VILAGE, LOU SOUFLE D'UNA PASSIOUN ... »

Le repas des Chasseurs a été organisé le 17 juin 2017 chez Jean-Pierre CASTIGLIA qui a bien voulu recevoir les membres de l'association et les pêcheurs du CIANS.

Un repas champêtre a été préparé par les membres de la MALAUSSÉNOISE : pizza, pissaladières, méchoui d'origine Malaussénoise en provenance du cheptel de M. PAIRE.



Loto suivi d'un repas
sur la Traverse

le 8 juillet 2017

REPAS DES ANCIENS CCAS

C'est sous l'égide du CCAS que la municipalité de Malaussène a honoré ses aînés, ce samedi 16 décembre 2017 à Touët Sur Var.

72 convives étaient réunis autour d'un délicieux repas pour partager un grand moment de convivialité, preuve que nos villages, gardent, années après années, ce lien entre les hommes qui en font leur force.



Nous remercions Marie BLANQUET pour avoir à nouveau offert aux Malaussénois, le sapin de Noël qui a illuminé notre Place du Centenaire.



SOIRÉES ESTIVALES

Le 29 juillet 2017, nous avons reçu « LES ANONYMES » qui ont animé notre soirée avec des chants Niçois et Italiens. Au travers de ces chansons, ils ont retracé l'histoire de notre région.

FETE PATRONALE

Les 5 et 6 août 2017 s'est déroulé, comme chaque année, notre Fête Patronale de la St Pierre. Le week-end a débuté par un concours de boules, le soir un repas sur la Place avec DJ. Le dimanche : Messe et Cérémonie devant le Monument aux Morts en présence de nombreux élus et personnalités du Canton, suivies d'un apéritif dinatoire offert à la population. L'après midi, des animations pour les enfants étaient organisées sur la Traverse.



NOEL DES ENFANTS CCAS

Avec le concours du CCAS et de la municipalité de Malaussène, Dimanche 17 décembre, après-midi, le Père Noël s'est invité à Malaussène à l'auberge Le Tuorch, avec sa hotte remplie de jouets et de chocolats qu'il a distribués aux enfants.

Un goûter a été ensuite offert à tous les participants petits et grands dans un moment de convivialité et de rencontres entre les habitants.

